



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Reglementation

Question écrite n° 15059

Texte de la question

M Leon Vachet appelle l'attention de M le garde des sceaux, ministre de la justice, sur l'inquietude des employes des etudes d'avoues concernant leur reclassement professionnel. En effet, le Gouvernement envisage la suppression de la fonction d'avoue, ce qui entrainera automatiquement de graves problemes pour les salaries de ces etudes. Il lui demande de bien vouloir l'informer sur les dispositions qu'il entend prendre afin d'assurer la reinsertion professionnelle de ce personnel.

Texte de la réponse

Reponse. - Soucieux de mettre les professions juridiques et judiciaires en mesure de faire face a l'echeance europeenne de 1993, le garde des sceaux, ministre de la justice et le ministre des affaires europeennes ont confie a M Dominique Saint-Pierre, avocat au barreau de Lyon, ancien depute, une mission d'etude sur l'Europe et les professions du droit. M Saint-Pierre s'est preoccupe en priorite du rapprochement des avocats et des conseils juridiques, de la reglementation de l'exercice du droit et de l'exercice des professions liberales sous forme de societes de capitaux. Il a remis son rapport le 30 juin 1989. A l'occasion des reflexions ainsi menees, la question s'est posee de savoir s'il y avait lieu d'integrer dans la nouvelle profession celle d'avoue pres de la cour d'appel. Le Gouvernement n'envisage pas, en l'etat, d'engager une telle reforme. En tout etat de cause, il va de soi que si une telle mesure etait retenue, il conviendrait de prendre en consideration l'interet du service public et de l'emploi, notamment en ce qui concerne la situation du personnel des etudes d'avoue.

Données clés

Auteur : [M. Vachet Leon](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15059

Rubrique : Auxiliaires de justice

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juin 1989, page 2887